



Le 10 novembre 1995

AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE

Le radon dans un secteur d'Oka-Paroisse et de Saint-Joseph-du-Lac.

La Direction de la santé publique des Laurentides considère que le **risque pour la santé associé au radon** dans un secteur d'Oka-Paroisse et de Saint-Joseph-du-Lac **n'est pas négligeable**. À l'intérieur de certaines maisons de ce secteur, on mesure des niveaux de radon élevés.


C'est pourquoi, la **Direction de la santé publique des Laurentides recommande:**

- 1) que le **niveau de radon soit mesuré** avec une technique adéquate, dans un espace habité des maisons situées dans la zone d'intervention (voir au verso);
- 2) **que pour un résultat :**
 - a) **supérieur à 800 Bq/m³ :**
des mesures correctives soient apportées;
 - b) **entre 150 et 800 Bq/m³ :**
un professionnel de la santé environnementale de la Direction de la santé publique des Laurentides soit consulté pour préciser l'interprétation et aider à établir la conduite à tenir.
Téléphone: (514) 436-5669 poste 257;
 - c) **inférieure à 150 Bq/m³ :**
aucune mesure particulière ne soit préconisée.

Il est souhaitable de **diminuer ou maintenir le radon domestique à des niveaux les plus bas possibles.**

*Vous pouvez obtenir plus d'informations en communiquant avec le service **Info-santé** offert par le CLSC Jean-Olivier-Chénier au (514) 491-1233.*

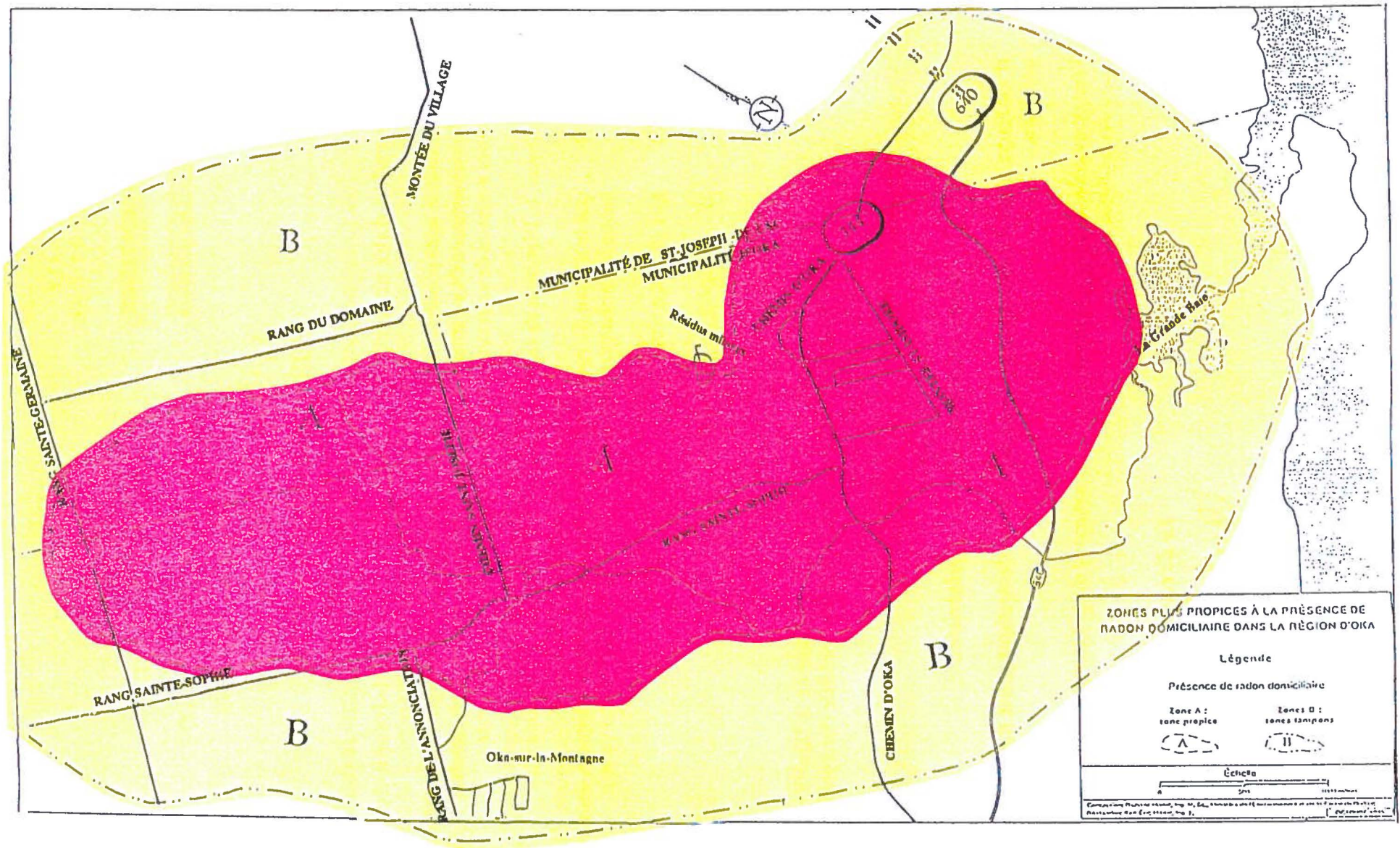
Le directeur régional,


Michel Cimon, m.d.

MC/MS/ab

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

RADON: ZONES D'INTERVENTION (1995)



Zone A:
Zone correspondant à la formation géologique
incluant le Mont Saint-Pierre

Zone tampon de 1 kilomètre autour du
Mont Saint-Pierre

Zone B:
Zone intermédiaire: 1 kilomètre
au pourtour de la zone A